

Hauts-de-France, Somme
Amiens
rue Robert-de-Luzarches, rue Victor-Hugo

Palais de justice d'Amiens

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80000176

Date de l'enquête initiale : 1997

Date(s) de rédaction : 1998, 2002

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale édifices civils et édilitaires d'Amiens des 19e et 20e siècles, inventaire topographique Amiens métropole

Degré d'étude : étudié

Référence du dossier Monument Historique : PA00132918

Désignation

Dénomination : palais de justice

Parties constituantes non étudiées : cour, clôture, portail

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 1974, AK, 21

Historique

Parmi les plans conservés aux archives départementales, celui de 1856 (doc. 1) semble figurer en rose un premier projet de palais de justice, implanté dans le jardin de l'ancien couvent de célestins, face à la rue Saint-Denis (actuelle rue Victor-Hugo). Le plan de 1860 (doc. 2) est sans doute le premier projet présenté au conseil des Bâtiments civils et contesté par Jacques Hittorff. Celui de 1865 (doc. 3) donne l'implantation de l'édifice actuel et le détail d'une place-jardin à aménager à l'est, rue Saint-Denis (actuelle rue Victor-Hugo). Enfin, le plan de 1874 (doc. 4) indique les parties achevées à cette date et en rose les parties en cours d'exécution. On peut voir que la maison d'arrêt et le palais de justice sont encore installés dans les vestiges de l'ancien couvent de célestins, à l'ouest de la rue ouverte (actuelle rue Robert-de-Luzarches).

Selon J. Foucart (1989), qui fait une longue critique de l'édifice (cf. annexe), la construction d'un nouveau palais de justice, alors installé dans l'ancien couvent de célestins, est décidée en 1860 ; elle est contemporaine du projet d'ouverture de la rue Robert-de-Luzarches, dans l'axe du portail de la cathédrale. En 1861, les architectes Herbault et Daullé présentent un projet soumis au conseil des Bâtiments civils, dont le rapporteur préconise l'emploi du style Louis XIII (brique et pierre). L'année suivante, le nouveau rapporteur de la commission, Jacques Hittorff, dénonce un palais de justice aux allures d'hôtel ou de petit château, imposant une salle des pas perdus par étage, au lieu des multiples vestibules. Il suggère en outre l'emploi d'un style plus classique de façon " à appliquer aux façades une dignité architecturale qui ne permette pas de [le] confondre [...] avec une riche habitation et qui exprime mieux le caractère d'un monument dont la destinée est aussi élevée et sévère que celle d'un palais de justice". Un troisième avant-projet à portique également rejeté par Hittorff qui dénonce de plus la similitude des deux façades. Le projet définitif rehaussé de 12 à 20 mètres s'organise autour de trois immenses salles des pas perdus. La construction s'effectue en deux campagnes, l'une de 1864 à 1868, l'autre de 1874 à 1880. Suite aux nombreux vices de construction, l'architecte Herbault se donnera la mort en 1880.

Selon les recherches menées par Nathalie Mette lors de l'enquête de 1997, le palais de justice est construit sur les plans de l'architecte départemental Jean Herbault, à l'emplacement de l'ancien couvent de Célestins. En 1855, l'architecte, associé à Natalis Daullé, est chargé de dresser les plans d'un palais regroupant toutes les juridictions. Le projet examiné par Hittorff est approuvé en juillet 1864 ; il prévoit le emploi de boiseries des sculpteurs François et Charles Cressent, sont fils, réalisées entre 1702 et 1705 pour le couvent de Célestins. L'entrepreneur Leroy-Digeon est adjudicataire des travaux en 1866. La construction s'effectue en deux campagnes, l'une pour la partie est (1866-1874), la seconde pour la partie ouest (1874-1880), sous la direction de Jean Herbault après la mort de Natalis Daullé (1873). L'affaissement des planchers

dans les salles aux dimensions démesurées, du à une erreur de calcul et à un mauvais choix des matériaux, nécessita leur renforcement par des colonnes de fonte et des arcs de décharge, réalisé sous la direction de l'architecte Emile Ricquier, après le suicide de Jean Herbault.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Période(s) secondaire(s) : 1er quart 18e siècle

Dates : 1866 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Herbault (architecte départemental, attribution par travaux historiques),

Natalis Daullé (architecte départemental, attribution par travaux historiques), Justin Chrysostome Sanson (sculpteur,

attribution par travaux historiques), François Cressent (sculpteur, attribution par travaux historiques),

Charles Cressent (sculpteur, attribution par travaux historiques), Charles Emile Riquier (architecte, attribution par

source), François Victor Leroy-Digeon (entrepreneur, attribution par source)

Description

L'édifice occupe une parcelle îlot. Le palais s'articule autour de deux cours intérieures. Les salles des pas perdus superposées forment le lien transversal entre l'aile nord et l'aile sud. Le corps central de la Cour d'Appel est flanqué de 2 pavillons d'angle en brique et pierre et d'un avant-corps central en pierre. Cet avant-corps se compose d'un rez-de-chaussée en bossage de pierre, de 2 étages scandés par des colonnes engagées d'ordre corinthien. Façade sur la cour d'honneur : uniquement en pierre, son accès se fait par une escalier droit majestueux et son portique corinthien hexastyle. L'ensemble des ailes est couvert de toits à longs pans en ardoise, les pavillons d'angles sont couverts de toits en pavillon en ardoise. A l'intérieur, deux escaliers d'honneur symétriques à 2 volées.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique ; calcaire, pierre avec brique en remplissage

Matériau(x) de couverture : ardoise

Plan : plan symétrique en U

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 2 étages carrés

Couvrements :

Type(s) de couverture : toit à longs pans ; toit en pavillon

Escaliers :

Décor

Techniques : sculpture (étudié)

Précision sur les représentations :

Façade est : statues de Montesquieu et d'Aguesseau par Levêque.

Façade principale : statues par Sanson du Droit et de la Force, de Cicéron et Démosthène, haut-relief du fronton représentant le Châtiment.

A l'intérieur, la Loi par Sanson et la Justice.

Porte sculptée par François Cressent aux armes du pape Urbain VIII dans le bureau du Premier Président et corbeilles de fleurs en dessus de porte dans le cabinet du Procureur de la République et la salle des conciliations.

Statut, intérêt et protection

Ce dossier établi par Nathalie Mette en 1997 lors d'une enquête thématique sur les édifices civils et édilitaires d'Amiens a été mis à jour et enrichi par Isabelle Barbedor en 2002 dans le cadre de l'inventaire topographique d'Amiens métropole.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 1994/06/29

Grille ; cour ; jardin ; décor intérieur.

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents figurés

- **Palais de justice d'Amiens. Plan de masse de ses abords**, dessin, 1856 (AD Somme ; 99 N 136928).
- **Palais de justice d'Amiens. Projet de cour d'assises**, dessin, 1860 (AD Somme ; 99 N 136928).

- **Palais de justice d'Amiens. [Plan servant au projet de percement d'une rue entre la rue des Troix-Cailloux et la place du Palais-de-Justice]**, dessin, 1865 (AD Somme ; 99 N 136928).
- **Plan du Palais de justice d'Amiens et de ses abords**, dessin, 1874 (AD Somme ; 99 N 136928).
- **Le palais de justice**, imprimé, [s.d.]. In : *Nouveau plan d'Amiens monumental, industriel et commercial*, vers 1893 (BM Amiens).
- **Amiens. Palais de justice**, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 266).
- **Amiens. La Cour d'Appel**, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 268).
- **Vue aérienne**, photographie, par Henrard, 1963 (AD Somme ; 6 Fi 29332).

Bibliographie

- FOUCART-[BORVILLE], Jacques. **Le palais de justice d'Amiens**. In : Association française pour l'histoire de la Justice. *La justice en ses temples*. Poitiers : Brissaud, 1992. p. 234-249
- FOUCART-BORVILLE, Jacques. **Le palais de justice**. In : Institut Français d'Architecture (IFA). *Le nouvel Amiens*. Dir. Marc Breitman, Rob Krier. Bruxelles : Mardaga, 1989 (Collection Villes). p. 136-139

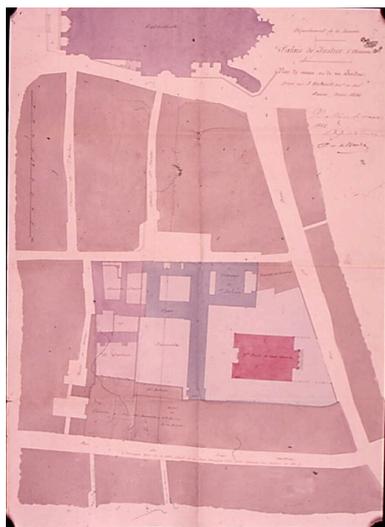
Annexe 1

Extrait de : FOUCART-BORVILLE, Jacques. **Le palais de justice**. In : *Le nouvel Amiens*, IFA, 1989, p. 139.

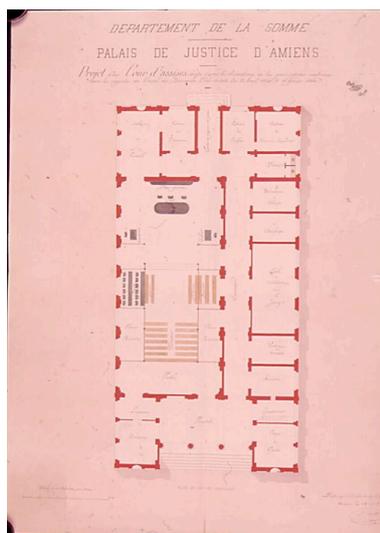
"Quel jugement porter sur ce palais : temple ou caserne du Judiciaire ? Il laisse songeur au regard de ses prétentions : rassembler tous les tribunaux dans un édifice d'apparat sévère et solennel à souhait, qui serait le contrepoint de la cathédrale voisine, temple saint de la Divinité. Un œil scrutateur y décèle en effet de sérieux défauts bien qu'en partie corrigés par la technique moderne : montée raide de trois étages, excès de corridors, d'antichambres, de salles d'audience et de salles des pas perdus..., ornementation pauvre ou factice sacrifiée à l'économie, étroitesse des cours imputable au fait qu'on a choisi un plan carré, alors que l'assiette oblique du terrain eut appelé un pentagone comme au château de Compiègne...

Quant aux façades destinées à frapper le visiteur de prime abord par l'image d'une justice souveraine quasi sacrée, elles présentent un aspect assez lourd où la décoration d'un éclectisme mal compris est faite de poncifs banalement superposés. Certes les nécessités du service ont tenté par d'incessants remaniements de pallier ces manques [...]. N'empêche qu'a disparu l'idée originelle des trois longues salles des pas perdus superposées assurant la liaison de tous les membres de l'immense bâtisse, comme aussi le corridor de service cerclant les salles d'audience à la manière d'un cloître qu'imagina Herbault à partir de la Visitation d'Amiens et des galeries internes du Louvre parisien. [...] Une intervention décisive a sauvé le palais de la banalité : celle du génial Hittorff auteur direct d'une mise en scène appropriée à la destination majeure de l'édifice. Son porche à six colonnes, juché tout en haut d'un majestueux perron, confère à la Cour d'Appel d'Amiens l'air de grandeur à la fois simple et noble qui convient à une justice supérieure dont le ressort s'étend à toute la Picardie. L'adéquation du bâtiment à la fonction n'est-elle pas le but de l'Architecture ?".

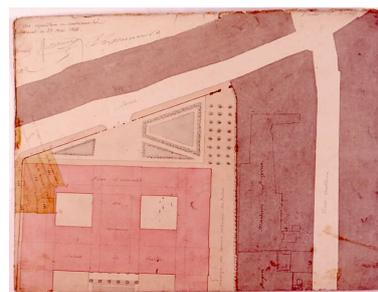
Illustrations



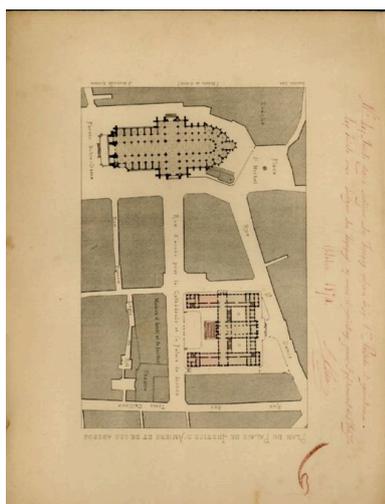
Plan de masse des abords du palais de justice (ancien couvent de célestins), 1856 (AD Somme ; 99 N 136928).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010924NUCA



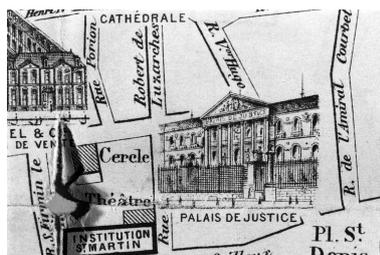
Palais de justice d'Amiens. Projet (non réalisé) de cour d'assises, 1860 (AD Somme ; 99 N 136928).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010925NUCA



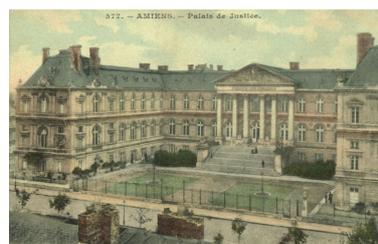
Palais de justice d'Amiens.
Plan des abords en 1865 (AD Somme ; 99 N 136928).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010926NUCA



Plan du palais de justice d'Amiens et de ses abords, 1874 (AD Somme ; 99 N 136928).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010927NUCA



Le palais de justice, vignette extraite du plan monumental de 1893 (BM Amiens).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19898000111ZB



Amiens. Palais de justice, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 266).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010928NUCA



Amiens. La Cour d'Appel, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 268).
Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)



Vue aérienne, photographie, par Henrard, 1963 (AD Somme ; 6 Fi 29332).



Vue générale depuis le nord-est.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000477PA

IVR22_20048010929NUCA



Détail sur le portique de la façade occidentale.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19988000420V

Phot. Archives départementales de la Somme (reproduction)
IVR22_20048010930NUCA



Détail sur le portique de la façade orientale.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19978000714V



Vue intérieure : la salle des pas perdus.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_19978000889V



Vue intérieure : la salle des pas perdus à l'étage.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19978000851V



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_19978000885V



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel, détail d'une clef à décor figuré.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_19978000891X



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel, détail des moulures du plafond à caissons.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_19978000893X



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19978000849V



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19978000926VA



Vue intérieure : la bibliothèque.

Phot. Irwin Leullier

IVR22_19978000927VA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Architecture judiciaire, pénitenciaire ou de police (IA80002608)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

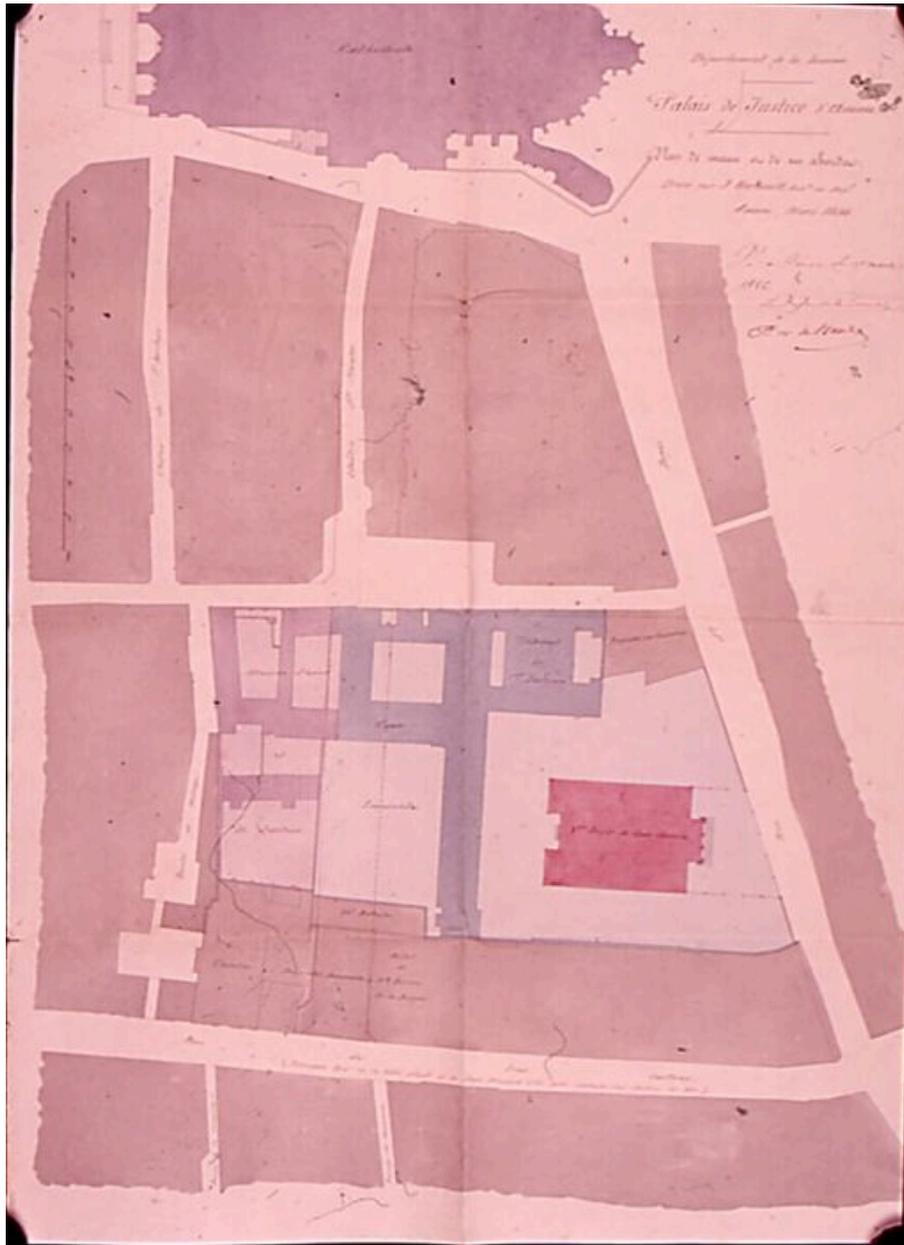
Ville haute (IA80002353) Hauts-de-France, Somme, Amiens

Le mobilier du palais de justice (IM80000833) Hauts-de-France, Somme, Amiens, rue Robert-de-Luzarches

Ancien prieuré, devenu abbaye d'Augustins, dite Saint-Martin-aux-Jumeaux, puis couvent de Célestins devenu palais de justice et maison d'arrêt (IA80002295) Hauts-de-France, Somme, Amiens

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor, Nathalie Mette

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



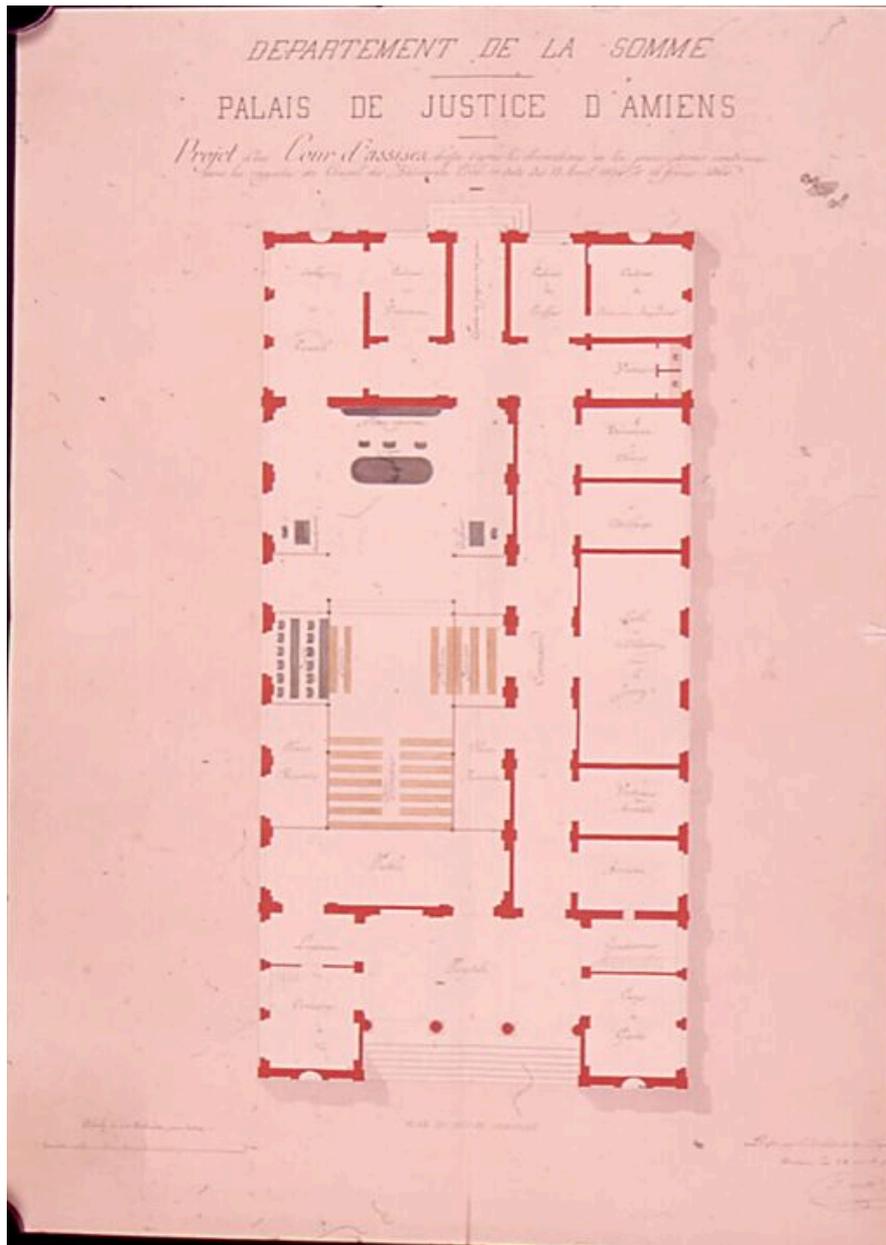
Plan de masse des abords du palais de justice (ancien couvent de célestins), 1856 (AD Somme ; 99 N 136928).

IVR22_20048010924NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



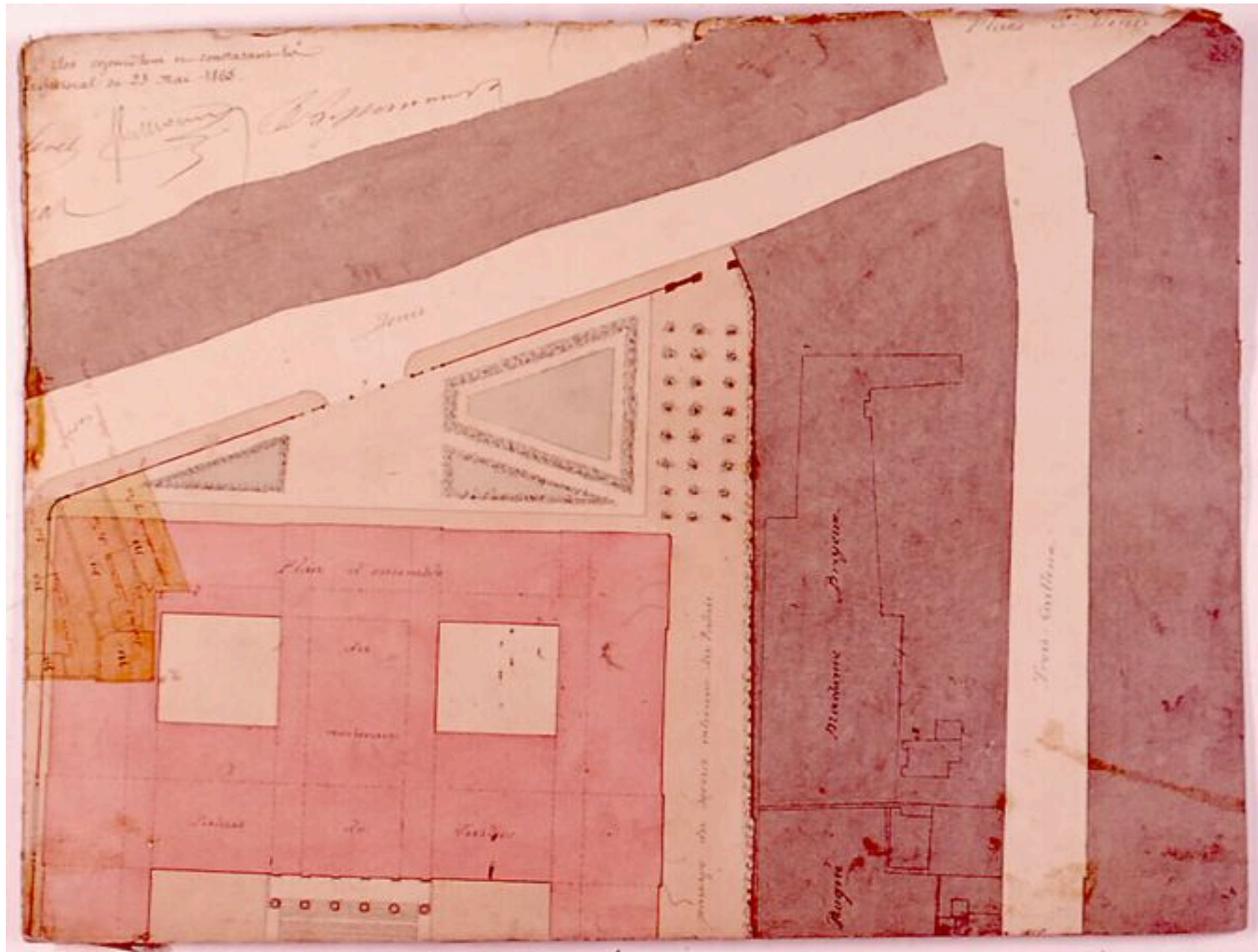
Palais de justice d'Amiens. Projet (non réalisé) de cour d'assises, 1860 (AD Somme ; 99 N 136928).

IVR22_20048010925NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



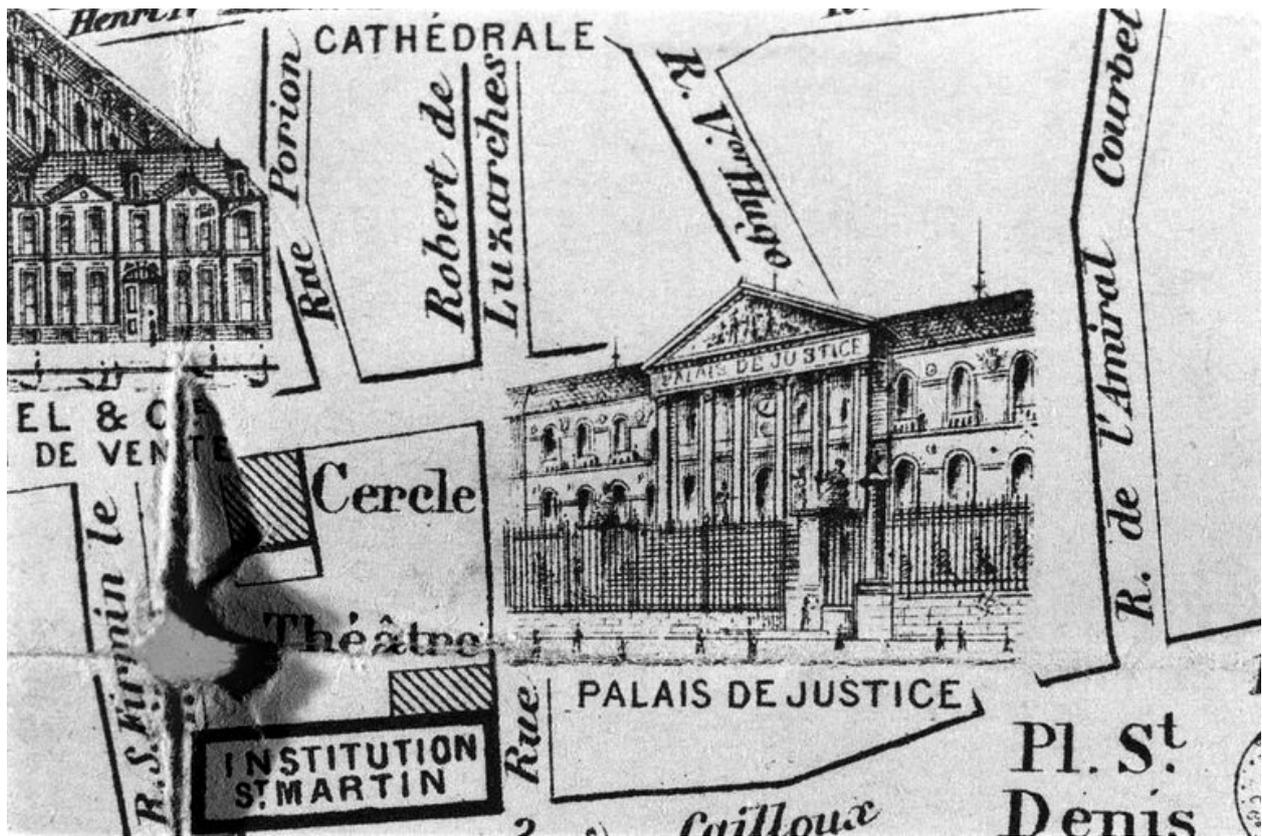
Palais de justice d'Amiens. Plan des abords en 1865 (AD Somme ; 99 N 136928).

IVR22_20048010926NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

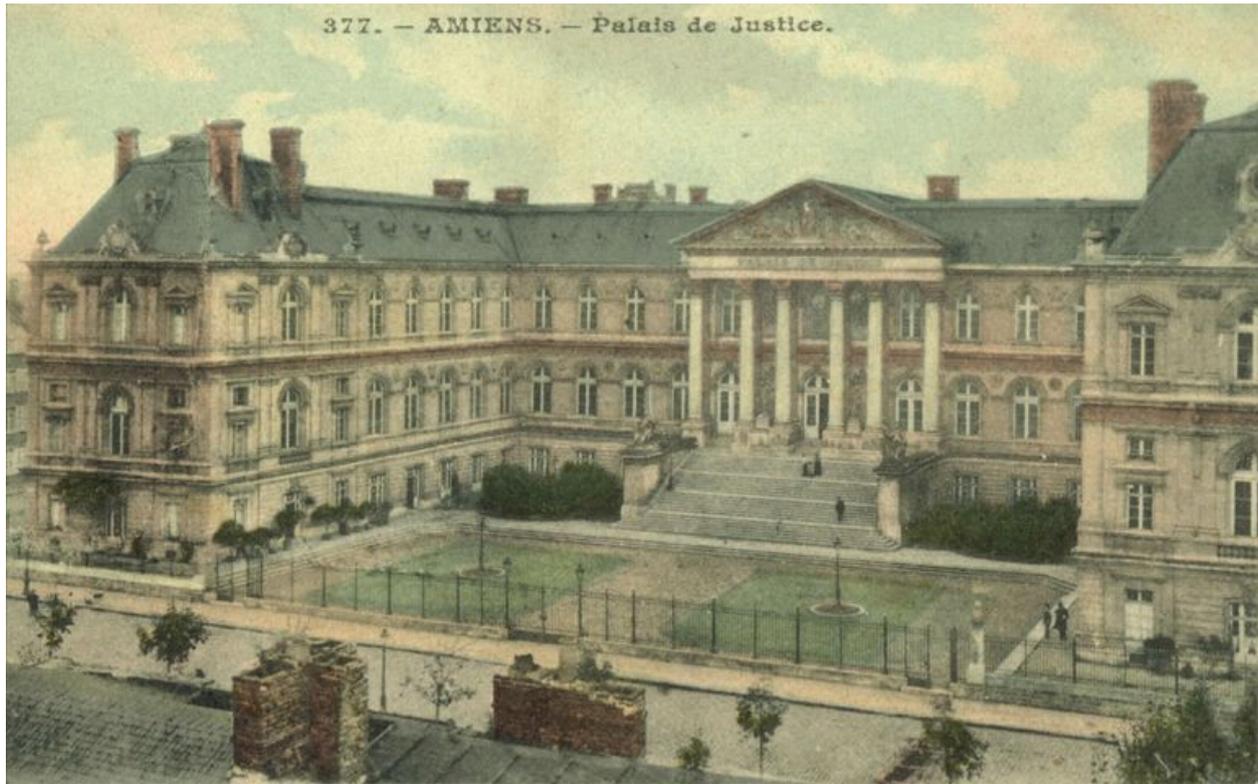


Le palais de justice, vignette extraite du plan monumental de 1893 (BM Amiens).

IVR22_19898000111ZB

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amiens. Palais de justice, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 266).

IVR22_20048010928NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amiens. La Cour d'Appel, carte postale, 1er quart 20e siècle (AD Somme ; 8 Fi 268).

IVR22_20048010929NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne, photographie, par Henrard, 1963 (AD Somme ; 6 Fi 29332).

IVR22_20048010930NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Somme (reproduction)

(c) Département de la Somme

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis le nord-est.

IVR22_20038000477PA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefebure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail sur le portique de la façade occidentale.

IVR22_19988000420V

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail sur le portique de la façade orientale.

IVR22_19978000714V

Auteur de l'illustration : Thierry Lefebvre

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : la salle des pas perdus.

IVR22_19978000889V

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : la salle des pas perdus à l'étage.

IVR22_19978000851V

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.

IVR22_19978000885V

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel, détail d'une clef à décor figuré.

IVR22_19978000891X

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel, détail des moulures du plafond à caissons.

IVR22_19978000893X

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.

IVR22_19978000849V

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : salle d'audience de la cour d'appel.

IVR22_19978000926VA

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure : la bibliothèque.

IVR22_19978000927VA

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation